



Rapport  
du  
GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ASSISTANCE AUX NOUVELLES DÉMOCRATIES ÉMERGENTES

La question de la nécessité de coopération interparlementaire dans le cadre de l'assistance aux Nouvelles Démocraties émergentes (NDE) a surgi car on a constaté une importance croissante de l'activité d'assistance aux NDE, pour les Parlements nationaux (PN) et aussi pour les institutions européennes.

De plus, on a vérifié qu'il n'existe aucune coordination de cette activité, au niveau interparlementaire, et entre les institutions parlementaires et la Commission européenne (CE), ce qui provoque des situations d'inefficacité, de duplication et de gaspillage de ressources.

Dans ce contexte, le besoin de promouvoir la coordination s'est fait sentir entre les PN et entre ceux-ci et les institutions de l'UE, par l'établissement d'un système effectif d'échange d'information, l'amélioration des processus de gestion des programmes et des fonds européens destinés à cette activité, ainsi que des nouvelles formes de coopération.

Dans la poursuite de ces objectifs, on peut souligner les étapes suivantes:

### **1-Conclusions de la Conférence des Présidents à Budapest (2005)**

La Conférence reconnaît le besoin des PN de jouer un rôle actif dans la coopération avec les parlements des NDE.

*Suite aux conclusions, et par l'initiative de la Chambre italienne, le Groupe de travail de Présidents sur l'assistance aux NDE a été créé et assisté par un groupe de d'experts composé de fonctionnaires parlementaires de haut niveau.*

### **2-Conclusions de la Conférence des Présidents à Copenhague (2006)**

La Conférence approuve le Rapport du GT et charge le Parlement slovaque, en coopération avec les Parlements italien et danois, de l'application des objectifs établis dans le Rapport.

*Les trois parlements créent un groupe de travail composé de fonctionnaires de haut niveau, dans le but d'analyser les options les plus efficaces pour l'échange d'information interparlementaire et la coopération avec la CE, dans ce domaine*

### **3-Conclusions de la Conférence des Présidents à Bratislava (2007)**

D'après un rapport du groupe de travail, la Conférence registre la **réceptivité de la CE** en ce qui concerne ce projet et

- a) charge le groupe de travail de continuer son activité, sous l'autorité de la Présidence portugaise à qui on recommande d'appuyer le groupe de travail afin de **développer avec la CE un processus de consultation** avec des représentants des administrations parlementaires lors de la conception et du développement de projets dans ce domaine pour l'échange d'information avec les PN sur des programmes, des concours et des sollicitations d'assistance adressés directement aux PN qui permet la candidature des PN aux programmes et aux fonds dans ce cadre.
- b) Et conclut, relativement à l'échange d'informations, que le groupe de travail devrait continuer d'implémenter une base de données sur les NDE à l'IPEX; d'un côté, cette base devrait inclure des informations sur l'activité des PN et de la CE; d'autre côté, elle devra élargir la coordination et l'échange d'information sur les NDE au-delà de l'UE, par le CERDP et l'UIP, en créant ainsi un réseau d'information interparlementaire au niveau global.

Au cours de la réunion de la Troïka, le 7 janvier 2008, on a défendu la continuation du Groupe de Travail sur les NDE avec la participation active des parlements italien et danois.

Ainsi, le GT s'est réuni le 21 janvier à Bruxelles, où étaient présents les représentants des parlements danois, slovaque, néerlandais, italien, portugais et du PE. Durant la réunion, la stratégie suivante a été définie:

- a) La collaboration entre les Parlements nationaux (PN) et la Commission européenne (CE) en ce qui concerne la conception de programmes, de projets et de stratégies d'assistance aux NDE;
- b) Les formes d'accès des PN aux fonds de la CE dans le contexte de l'assistance aux NDE;
- c) Les invitations à concourir aux programmes, en exclusivité, car les PN ont le monopole de l'information et le savoir-faire du fonctionnement parlementaire;
- d) L'implémentation d'une base de données pour l'échange d'information sur les programmes existants et les respectives candidatures entre les PN et l'envoi de cette information à la CE, par l'IPEX.

On a également réalisé des rencontres avec le Directeur des Relations extérieures et Droits de l'homme de la CE et le Directeur d'EuropeAid, visant l'obtention des informations nécessaires à poursuivre les objectifs définis dans la stratégie.

Les interlocuteurs ont montré l'intérêt de recevoir la collaboration des PN dans le cadre des Programmes d'Assistance aux NDE. Toutefois, il a été mis en évidence le besoin d'une plus grande systématisation de l'information mise à la disposition par les PN en ce qui concerne l'activité développée dans cette matière.

Suite à ces réunions, le Support Central de l'IPEX a fait circuler dans les PN des fiches de recueil d'information sur les Programmes et les Projets d'Assistance aux NDE.

Au cours de la réunion du Conseil de l'IPEX, le 14 mars, on a vérifié que 16 Chambres avaient rempli les fiches. Celles-ci, ainsi que les autres fiches qui ont été remises après, seront disponibles sur le site de l'IPEX à partir du 4 avril 2008.

En vue du travail développé et des objectifs définis, les SG au cours d'une réunion le 4 avril 2008 délibèrent:

- Accueillir le soutien que l'IPEX a donné au développement du projet d'assistance aux NDE;
- Inviter les PN à compléter ou à maintenir l'information sur l'activité d'assistance aux NDE actualisée, à travers le remplissage des fiches disponibles, afin d'atteindre l'objectif établi dans la Conférence des Présidents à Bratislava, en mai 2007;
- Charger la Présidence portugaise, avec le soutien du groupe de travail, de :
  - communiquer à la CE l'actuel point de situation dans ce domaine et de demander également de la collaboration en ce qui concerne la réciprocité dans le recueil et la disponibilité d'informations ;
  - continuer d'explorer avec la Commission européenne la possibilité d'améliorer la gestion des procédures et des projets d'assistance actuels financés par le Budget de l'UE.